

## Projet pour l'équipement et l'exploitation de la plateforme de vrac liquide (P1) du port de Port-La Nouvelle



### Avis du maire pour la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation

(Article D. 181-15-2, I-11°)

(PJ 63 du CERFA 15964-3)

Réf. doc.	Date	MAJ	Objet	Rédigé par :	Vérifié par :
	18/07/2024	1	Demande d'autorisation Environnementale	AC	VV



Le Maire

## Ville de Port-La Nouvelle

Port-la Nouvelle, le 08 JUIL. 2024

**Monsieur le Directeur Général  
De la SEMOP**

115, avenue Adolphe Turrel  
11 210 PORT LA NOUVELLE.

*Direction des Services Techniques  
Service urbanisme et aménagement  
Dossier suivi par Stéphane Blanquer  
☎ 04 68 40 30 44  
✉ [stephaneblanquer@mairiepln.com](mailto:stephaneblanquer@mairiepln.com)*

N/Réf : HM/SB-2024-373.

V/Réf : Votre lettre en date du 10/06/2024 n°D2024-87.

Objet : Projet ICPE Plateforme P1 Port de Port le Nouvelle - Demande d'avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Usage futur du site).

PJ :

**Lettre recommandée avec A/R.**

Monsieur le Directeur Général,

Dans votre lettre ci-dessus référencée, vous sollicitez l'avis de la Commune de Port-La Nouvelle dans le cadre de la procédure d'Autorisation Environnementale relative au projet d'exploitation de la plateforme P1 située sur le secteur portuaire. Cet avis porte sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (usage futur du site).

Je tiens à vous informer en retour que les propositions émises par la SEMOP (en cas d'arrêt définitif de l'installation, la SEMOP propose en effet à la Région Occitanie propriétaire foncier de l'apportement et des terrains annexes ainsi qu'à la Mairie de Port-la Nouvelle de démanteler les équipements présents et de remettre en état le site) n'appellent pas d'observation particulière de la part de la Commune de Port-La Nouvelle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

**Henri MARTIN**  
Maire de PORT LA NOUVELLE  
Conseiller Départemental  
Vice-Président du GRAND NARBONNE



Hôtel de Ville

Place du 21 juillet 1844 – B.P. 59

11210 Port-La Nouvelle

Tél. : 04 68 40 30 40 – Fax : 04 68 48 27 62